

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Le douze février deux mille vingt, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric, adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. FLEURY Philippe, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

### Pouvoirs :

M. MALO Jean Marc donne pouvoir à M. LELAUMIER Yves

Absents : Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, MARRO FREVAL Corinne, MM. DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, JOUTEL Yves.

soit 17 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 14 février 2020

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Au préalable de l'examen des différents points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation à ajouter les questions 9 et 10.

Après en avoir pris connaissance, les élus valident l'ajout de ces deux questions.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

**Question n° 1 : Approbation du compte de gestion 2019**

**Le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal**, celui-ci présente des résultats identiques à celui du compte administratif.

**Question n° 2 : Approbation du compte administratif 2019 – affectation du résultat**

**Monsieur Fontanié Guy, Maire se retire de l'assemblée et cède la parole à M. Géron Michel.**

*Sous la présidence de M. GERON Michel,*

**Les élus examinent les résultats financiers et votent** par 16 voix (M. Fontanié ne prenant pas part au vote) **le compte administratif de l'exercice 2019.**

Les résultats budgétaires s'établissent comme suit :

<b>Section de fonctionnement : excédent</b>	<b>1 146 611.26 €</b>
comprenant le résultat déficitaire 2019	- 19 735.09 €
l'excédent reporté 2018	1 166 346.35 €.

Il est fait remarquer que les charges 2019 comprennent au titre des dépenses exceptionnelles, le reversement à la Communauté de Communes de l'excédent des services de l'Eau et de l'Assainissement d'un montant de 523 638.67 €.

Cette somme soustraite aux dépenses de fonctionnement, le résultat de la section de fonctionnement devient excédentaire d'un montant de 503 903.58 €.

<b>Section d'investissement :</b>	<b>excédent</b>	<b>39 502.31 €</b>
comprenant	le résultat déficitaire 2019	- 63 614.63 €
	l'excédent reporté 2018	103 116.94 €

**soit un résultat global sur l'exercice de 1 186 113.57 €.**

<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	recettes	100 824.00 €
	dépenses	153 710.00 €

**Ressort de ces résultats un besoin de financement de la section d'investissement de 13 383.69 € (RAR – 52 886.00 € + excédent investissement 39 502.31 €).**

**Le conseil municipal décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit

- à la couverture du besoin de financement c/1068 : **13 383.69 €**
- à l'excédent de fonctionnement reporté c/002 : **1 133 227.57 €.**

**Question n° 3 :** Modification du tableau des effectifs

**Le conseil municipal vote** la transformation du poste d'attaché principal en un poste d'attaché.

**Question n° 4 :** Demandes de subvention DETR 2020 et Département pour la mise en place d'une défense incendie au hameau de Crétot

**M. le Maire est autorisé à adresser des demandes de subvention** pour la mise en place d'une citerne enterrée au hameau de Crétot aux services d'Etat (au titre de la DETR) et du Département.

**Question n° 5 :** Autorisation à signature d'un bail pour un bâtiment du site de la Briqueterie au nom de la société JEEH

*Monsieur le Maire fait un bref historique de l'avancée de ce dossier.*

*Il rappelle le projet de la communauté de communes d'aménagement d'un pôle « petite enfance », sur l'emprise du terrain sur lequel se trouve le local de stockage des pneus loué à la société JEEH Pneus.*

*L'Etablissement Public Foncier de Normandie, missionné par la communauté de communes, a été chargé du portage de l'opération.*

*Les négociations sur la vente du bien ont abouti. Toutefois, les propriétaires du bâtiment avaient émis une condition au préalable de la cession, à savoir retrouver un lieu de stockage au locataire, la société JEEH.*

*Un des bâtiments du site de la Briqueterie a ainsi été proposé à l'entreprise.*

Entendant l'exposé de M. Le Maire,

**les élus valident par 16 voix la signature d'un bail** avec la Société JEEH Pneus tendant à louer une partie d'un bâtiment du site de la Briqueterie. Le loyer est fixé à 500 € par mois.

L'office notarial de Goderville est chargé de la gestion du bien en question.

*(Madame Bellet vote contre).*

**Question n° 6 : Adhésion au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes pour l'installation de points d'eau incendie**

**L'adhésion au groupement de commandes** mis en place par la communauté de communes pour l'installation de points d'eau incendie **est votée.**

M. le Maire est ainsi habilité à signer la convention qui s'en suit.

Le marché conclu sous la forme d'un marché à bons de commande a été attribué à la Société Réseaux Environnement.

**Question n° 7 : Cadeau de départ en retraite**

**Les conseillers votent le principe** d'un cadeau de 600 € aux agents de la commune partant en retraite.

**Question n° 8 : Modification des modalités de location de la salle culturelle « La Ficelle »**

**Le conseil municipal**

✓ **entérine les modalités de location de la salle culturelle « La Ficelle »** validées lors du conseil municipal du 10 décembre 2018 ;

✓ **modifie les conditions de mise à disposition de la vaisselle.**

Ainsi la vaisselle sera mise à disposition aux godervillais gratuitement.

Pour les demandes extérieures, aucune vaisselle ne sera mise à disposition.

**Question n° 9 : Avant-projet SDE 76 : enfouissement des lignes électriques rue St Jacques**

**Les élus votent l'avant-projet du syndicat départemental d'énergie tendant à enfouir le réseau électrique rue St Jacques.**

Le montant des travaux s'élève à 169 002.60 €. La participation de la commune est évaluée à 20 624.11 €.

**Question n° 10 : Risque prévoyance – participation de la commune**

**Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT.**

Il reviendra, ensuite à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et (le cas échéant) sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit.

La commune prendra en charge la somme de 1 € par mois, par agent.

**Questions diverses :**

M. le Maire informe ses collègues

1 - d'un projet d'installation d'un cabinet dentaire et d'un local paramédical à destination des psychomotriciennes, rue Gustave Flaubert, sur le terrain qui se trouve entre le terrain d'entraînement de football et la première maison du lotissement des Mésanges.

Un levé topo a été sollicité au cabinet Grenet.

Les discussions entre les professionnels de santé sont en bonne voie.

2 – du projet de mise en place d'un « Espace France Services ».

Face à la disparité des services publics et conscients de la gêne causée aux usagers, les élus communautaires envisagent l'ouverture d'un Espace France Services.

Considérant la fermeture de la trésorerie à la fin de l'année, il est envisagé dans un premier temps d'ouvrir cet « Espace France Services » dans les locaux de la trésorerie, local adapté à recevoir du public.

Il évoque la rencontre avec le directeur du pôle des collectivités locales de la Direction Régionale des Finances Publiques, rencontre durant laquelle, l'avenir de la trésorerie a été évoqué.

La trésorerie devrait fermer ses portes le 31 décembre 2020.

Les collectivités seront reliées aux services de la DGFIP de Fécamp.

Un conseiller référent sera nommé pour une mission de conseil et de soutien aux communes.

Installé dans les locaux de la communauté de communes, ce conseiller occupera un poste à plein temps.

*Séance levée à 20 heures*

Extraits de délibérations adressés à la **PREFECTURE**

<b>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 4</b>
✓ <i>Approbation du compte de gestion 2019</i>	
<b>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 5 à 6</b>
✓ <i>Approbation du compte administratif 2019</i>	

Extraits de délibérations adressés à la **SOUS - PREFECTURE**

<b>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 7 à 8</b>
✓ <i>Modification du tableau des effectifs</i>	
▪ <i>Suppression du poste d'attaché principal</i>	
▪ <i>Création d'un poste d'attaché</i>	
<b>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 9</b>
✓ <i>Demandes de subvention DETR et Département</i>	
▪ <i>défense incendie au hameau de Crétot</i>	
<b>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 10</b>
✓ <i>Bail bâtiment de la Briqueterie - société JEEH</i>	
<b>QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 11</b>
✓ <i>Adhésion groupement de commandes Communauté de Communes</i>	
<i>installation de points d'eau incendie</i>	
<b>QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 12</b>
✓ <i>Cadeau de départ en retraite</i>	
<b>QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 13</b>
✓ <i>Modalités de location de la salle culturelle « La Ficelle »</i>	
<b>QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 14</b>
✓ <i>Avant-projet SDE 76 : enfouissement lignes électriques rue St Jacques</i>	
<b>QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 15 à 16</b>
✓ <i>Risque prévoyance – participation de la commune</i>	